



CABINETS D'AVOCATS, DES SITUATIONS HÉTÉROGÈNES

Les données disponibles posent un premier constat de précaution : **il n'existe pas de cabinet type**, qui correspondrait à une moyenne de toutes les tendances établies. Nombre des salariés, activité, clientèle, organisation, localisation géographique sont autant d'informations qui révèlent une très grande disparité de situations.

► POIDS LOURD DU SECTEUR DES SERVICES JURIDIQUES

Les cabinets d'avocats sont au nombre de 27 000, dont près de 11 000 employeurs.

Depuis le début des années 2000, **les avocats se regroupent de plus en plus** (+ 68,2 % de groupements d'exercice), particulièrement sous le statut de la « Société d'Exercice Libéral » (SEL),

qui représente aujourd'hui plus de la moitié des statuts des entreprises d'avocats (loin devant les Sociétés Civiles Professionnelles, SCP).

Mais ces regroupements montrent une baisse significative du nombre de cabinets employeurs de + de 5 salariés. Des regroupements donc, **mais en petites unités**.



27 000

cabinets d'avocats

En comparaison, les études de notaires représentent 4 200 entreprises, les études d'huissiers de justice, 3 100.

🕒 Évolution de 2007 à 2012 du nombre de cabinets employeurs par tranche d'effectif

	1 salarié		2 salariés		3 - 5 salariés		6 - 10 salariés		11 - 50 salariés		Plus de 50 salariés		TOTAL
Nombre d'entreprises en 2007	44 %	4 701	21 %	2 304	24 %	2 615	8 %	835	3 %	290	—	45	10 790
Nombre d'entreprises en 2012	49 %	5 655	20 %	2 341	21 %	2 396	6 %	728	2 %	284	—	39	11 443
Croissance entre 2007 et 2012	+ 20 %		+ 2 %		- 8 %		- 13 %		- 2 %		- 13 %		+ 6 %
Différentiel 2012-2007	954		37		219		- 107		- 6		- 6		626

Source : Actaliens

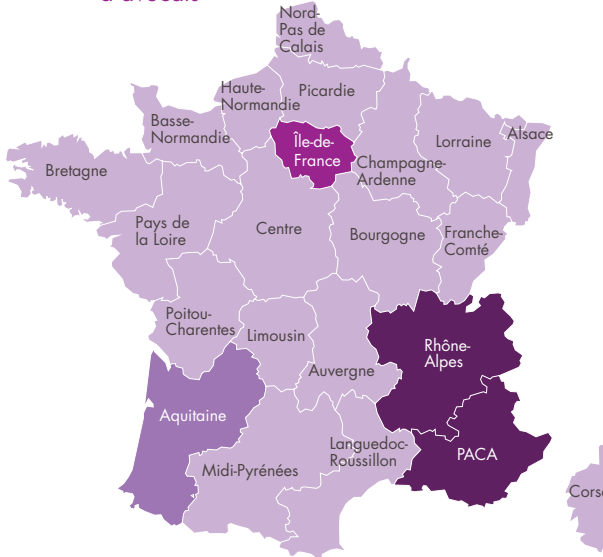
► IMPLANTATION INÉGALE SUR LE TERRITOIRE

⊕ Implantation régionale des cabinets d'avocats



Répartition en %

- Moins de 5 %
- 5 à 9 %
- 10 à 14 %
- 15 à 20 %
- 20 à 25 %
- 25 % et plus



Un peu plus de la moitié des cabinets employeurs se répartit sur deux pôles régionaux.

L'Île-de-France accueille un tiers des structures et le territoire formé par les régions Rhône-Alpes et PACA en concentre plus de 20 %. Les autres régions s'équilibrent avec moins de 5 % des entreprises.

Données au 31/12/2014 - Sources : Actalians, 2015.

► POUR QUI TRAVAILLENT-ILS ?

Le chiffre d'affaires (CA) relevant des activités auprès des particuliers varie de 27 à 55 % selon les études. L'essentiel du CA semble donc assuré par la clientèle professionnelle, particulièrement en région parisienne. Pour autant, les particuliers continuent d'être une clientèle importante pour de nombreux avocats, notamment en province.

Viennent compléter ce panel, les administrations pour 4 % du CA, ainsi que l'aide juridictionnelle et ses composantes qui représentent une part non négligeable des activités.

100 000 ACTIFS

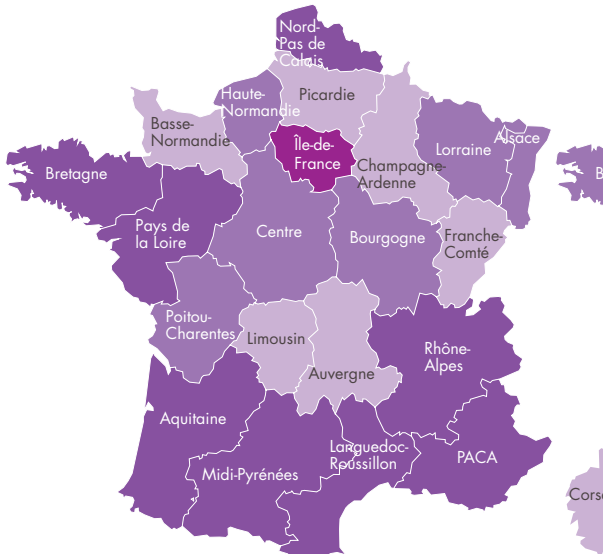
Les cabinets d'avocats regroupaient en 2012 100 000 actifs dont 55 000 avocats libéraux, 3 000 avocats salariés et 42 000 salariés non avocats.

Leur répartition géographique faisait écho à celle des entreprises du secteur.

⊕ Répartition territoriale des avocats



- Moins de 500
- entre 500 et 1 000
- entre 1 000 et 5 000
- entre 5 000 et 10 000
- entre 10 000 et 20 000
- + de 20 000



Source Direction des affaires civiles et du sceau 2010

⊕ Répartition territoriale des salariés non avocats



Source Actalians

AVOCATS PRINCIPALEMENT LIBÉRAUX



Entreprises d'avocats depuis 1999

+ 73 %
d'entreprises

+ 51 %
de salariés

+ 209 %
de chiffre d'affaires

+ 21 %
de chiffre d'affaires moyen

Source : Infostat Justice 109, ministère de la Justice, données Insee

► ...ET DE PLUS EN PLUS NOMBREUX

En 40 ans, le nombre d'avocats a été multiplié par 7,5 pour atteindre 60 223 au 1^{er} janvier 2014. Une minorité d'entre eux exerce en tant que salarié (5,4 %).

Cette évolution démographique concorde avec la progression du chiffre d'affaires du secteur pour le moment, mais si la tendance devait s'accroître, une fragilisation est envisageable. Par ailleurs, leurs revenus présentent des écarts remarquables, puisque le revenu annuel médian est inférieur de 66 % au revenu annuel moyen.

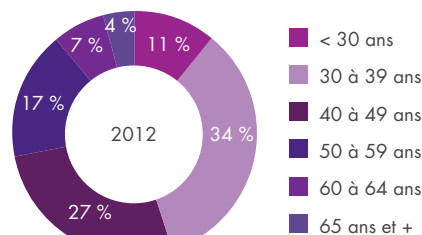
Après 10 ans, un avocat sur cinq quitte la profession, particulièrement les femmes. Deux analyses sont possibles : la branche peut se féliciter d'une certaine forme de mobilité professionnelle, mais également s'interroger sur les conditions qui permettraient aux avocats de poursuivre l'exercice de leur métier.

► PROFESSION JEUNE ET DE PLUS EN PLUS FÉMININE

L'âge moyen dans la profession est de 43,3 ans et **trois quarts des avocats ont moins de 50 ans.**

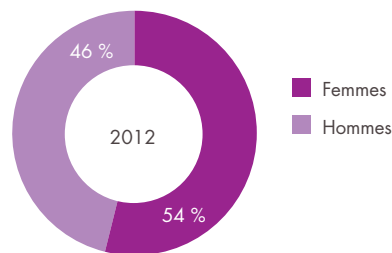
Désormais, le nombre d'avocates est supérieur au nombre d'avocats. Cette tendance va s'amplifier, puisque deux tiers des serments sont désormais prêtés par des femmes.

④ Répartition des effectifs par tranche d'âge



Source : CNBF 2012

④ Répartition des avocats par genre



Source : CNB Observatoire et CNBF

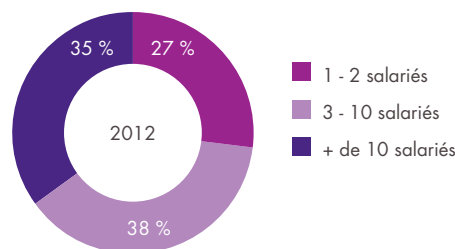
ZOOM SUR LES SALARIÉS

► FAIBLE VARIATION DE L'EMPLOI SALARIÉ

La lecture de l'évolution des effectifs de salariés dans les cabinets d'avocats est délicate car diverse selon les sources. La moyenne de croissance annuelle de 2007 à 2012 varie entre 0,1 % (Actalians-OPCA de la branche) et 1,3 % (DADS). Des évolutions globalement faibles donc, et inférieures à celles des avocats (+3,6 %).

La proportion de salariés travaillant dans des cabinets comptant de 1 à 2 salariés a nettement évolué. Les cabinets de 10 salariés et plus emploient, pour leur part, 35 % des effectifs.

④ Répartition des salariés selon la taille de l'entreprise



Source : Actalians



Profil type de l'avocat une femme de moins de 50 ANS

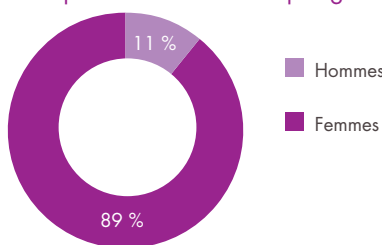
Le taux de salariés qui, au cours de l'année civile, est concerné par une période de chômage est inférieur à la moyenne nationale, mais le secteur n'est pourtant pas épargné par les effets de la crise. Les salariés connaissent plus fréquemment des périodes de chômage, particulièrement ceux des petites entreprises, et les moins de 35 ans.

Au niveau national, les pertes et créations de postes s'équilibrent quasiment, mais de **fortes disparités géographiques** s'expriment selon les régions. Quatre régions – l'Alsace, la Corse, la Bretagne et le Limousin – ont perdu plus de 10 % de leurs salariés tandis que les Pays de la Loire, le Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées ont vu leur nombre de salariés augmenter de 10 à 15 %.

► QUI SONT-ILS ?

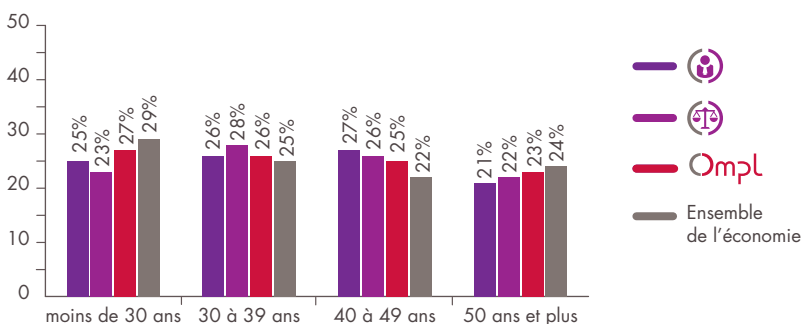
Les effectifs de salariés sont très marqués dans le sens d'**une surreprésentation féminine**. Cette tendance se retrouve dans le secteur juridique et dans les autres branches de l'OMPL. Elles sont par ailleurs deux fois plus nombreuses que les hommes à travailler à temps partiel, mais sont plus fréquemment en CDI que leurs collègues masculins.

🕒 Répartition des salariés par genre



Source : Actalians

🕒 Répartition par tranche d'âge



Source : DADS

Les salariés se répartissent équitablement sur **la pyramide des âges** et la branche n'est pas concernée par le « papy-boom ». En effet, les départs à la retraite sur les dix prochaines années ne concernent qu'1,9 % des effectifs, soit 6 780 départs pour la période.

► BEAUCOUP DE CADRES ET D'EMPLOYÉS

Deux points distinguent les cabinets d'avocats. Tout d'abord, **la majorité des salariés des cabinets sont cadres ou employés**. La proportion d'emplois relevant des catégories sociales « professions intermédiaires » ou « ouvriers » est très faible. Une étude de 2010 montrait cette spécificité au regard des autres branches de l'OMPL et de l'ensemble de l'économie.

Enfin, il semble que chaque catégorie soit largement genrée : aux femmes les postes d'employées, aux hommes les postes de cadres et d'avocats salariés.

🕒 Répartition des hommes et des femmes par CSP (catégorie socioprofessionnelle)

CSP	Hommes	Femmes	Ensemble
Dirigeants	1 %	0 %	0 %
Cadres et avocats salariés	49 %	19 %	23 %
Professions intermédiaires	11 %	8 %	9 %
Employés	31 %	71 %	64 %
Ouvriers	8 %	2 %	3 %

(DADS 2012)

► SALARIÉS SÉCURISÉS

Les salariés du secteur sont plutôt sécurisés par **des CDI à plus de 83 %**, particulièrement les femmes.

Dans ce secteur, 74 % des emplois sont à temps complet, ce qui est supérieur à la moyenne de l'OMPL. Les cabinets d'avocats reflètent par ailleurs la tendance de l'économie générale : **les rémunérations** sont plus importantes pour les hommes que pour les femmes, particulièrement chez les cadres où l'écart atteint 23 %.

Portrait des CDI

Les salariés en CDI sont...

des femmes	86 % de femmes, 14 % d'hommes
à temps complet	73 % de temps complets

Le CDI est plus répandu chez...

les femmes	86 % des femmes ont un CDI 74 % des hommes
les plus de 30 ans	95 % des plus de 30 ans 51 % des moins de 30 ans
les cadres	90 % des cadres, avocats et dirigeants 67 % des techniciens et agents de maîtrise
les temps partiels	86 % des temps partiels 82 % des temps complets
en province	87 % des salariés en province 78 % des salariés en IDF

Qualité de vie au travail (QVT) des salariés

Une enquête réalisée par Mars-lab en 2014 a permis d'effectuer le diagnostic des stresseurs professionnels.

Les résultats mettent en évidence des spécificités de la branche.

- **Un point fort :**
la qualité des relations avec la clientèle contribue fortement à la QVT.
- **Des facteurs positifs :**
une reconnaissance au travail plutôt correcte, une communication assez bonne, une perception positive des changements et de la congruence des valeurs de l'entreprise et de ses salariés.
- **Des pistes d'amélioration sur cinq facteurs de stress au moins :**
manque de visibilité sur l'évolution professionnelle ou hiérarchique, fortes pressions, contradictions managériales, manque de prévisibilité du travail.
- **Des situations affectant potentiellement la QVT :**
difficultés d'adaptation et pénibilité non reconnue, sous-utilisation ressentie des compétences, insuffisances managériales.



Cabinets d'avocats vs les 13 branches de l'OMPL

77^e

pour les entreprises
mobilisant le plan de
formation

9^e

pour le taux d'accès
des salariés au plan de
formation

26-44 ANS

Tranche d'âge des salariés
accédant majoritairement
à la formation continue

EN SAVOIR

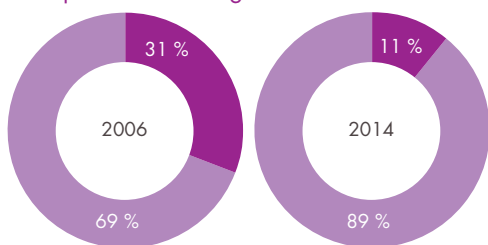
Retrouvez l'intégralité de cette étude
sur la qualité de vie au travail sur
www.observatoire-metiers-entreprises-liberales.fr

SALARIÉS DE PLUS EN PLUS FORMÉS

Les salariés des cabinets d'avocats bénéficient de plus en plus de formation permanente.

En effet, sur trois ans (2012-2014), la moitié des salariés est partie en formation et une entreprise sur deux a envoyé au moins un salarié en formation.

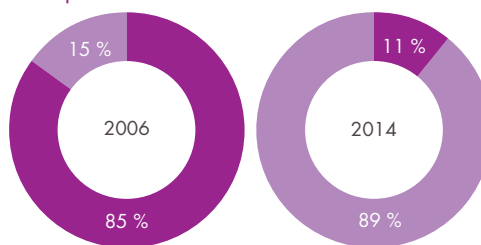
① Répartition des stagiaires



■ Stage diplômant ou certifiant
■ Stage ni diplômant ni certifiant

Source : Actalians

① Répartition des heures de formation



■ Stage diplômant ou certifiant
■ Stage ni diplômant ni certifiant

Source : Actalians

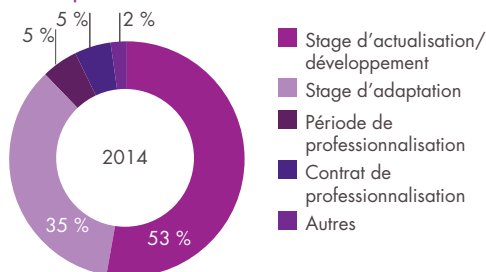
► UN QUART DES FORMATIONS AXÉES SUR LE DROIT

Le droit, la bureautique et les langues étrangères sont les principaux thèmes des formations suivies par les salariés des cabinets d'avocats, loin devant les ressources humaines, le management, la comptabilité ou les questions sociales. La formation correspond le plus souvent à des stages d'actualisation ou de développement des connaissances.

Quatre métiers (avocat, secrétaire juridique, administratif non-cadre, assistant juridique) concentrent 81 % des heures de formation.

Pour la pérennisation des emplois, en raison de l'évolution professionnelle et du recul de l'âge légal de la retraite, il est important de permettre aux catégories plus âgées de conserver leur niveau de compétences et d'employabilité par le biais de la formation continue.

① Répartition des stages selon le type de dispositif



Source : Actalians



Engagements financiers dans la formation

Entre 2006 et 2014, le budget consacré à la formation a progressé de plus de

70 %

Une grande part des fonds est consacrée à la professionnalisation

57 %